

INSERTIONS.

Mise au concours.

La place d'*aide technique* à la section technique de l'intendance du matériel de guerre fédéral est mise au concours. Traitement annuel 3200 francs au maximum.

Les présentations pour cette place doivent être adressées franco au Département soussigné, d'ici au 3 octobre prochain au plus tard.

Les attributions de ce poste sont principalement les suivantes :

- 1° Projeter et élaborer les ordonnances sur le matériel de guerre de tout genre (texte et planches).
- 2° Diriger et corriger l'impression des ordonnances et en soigner la traduction.
- 3° Contrôler le matériel livré (constructions en bois et en fer, articles en cuir et étoffes).
- 4° Correspondance de nature technique en allemand et en français.

Les mécaniciens techniques qui connaissent déjà les ordonnances actuelles sur le matériel de guerre et qui possèdent en outre des connaissances militaires générales, obtiendront en premier lieu la préférence.

Berne, le 13 septembre 1878. [3].

Département militaire fédéral.

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Un tarif spécial pour le transport de la houille, etc., de Mannheim pour les stations des lignes exploitées par le Nord-Est suisse, entrera en vigueur le 1^{er} octobre. On peut s'en procurer des exemplaires gratuits auprès de nos expéditions aux marchandises.

Le 6 septembre 1878. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Pièces de 20 francs du Prince de Monaco.

Les pièces de 20 francs de Monaco nouvellement frappées correspondent absolument aux stipulations de la convention monétaire latine du 23 décembre 1865. L'empreinte est bonne, bien qu'un peu plate. La face représente le buste du Prince avec les mots : « CHARLES III PRINCE DE MONACO ». En petits caractères au-dessous de la tête se trouvent le nom du graveur « POUSCARME » et un A. Sur le revers se trouvent les armoiries du Prince, avec une couronne et un manteau de pourpre, ainsi que les mots « VINGT FRANCS 1878 ». Entre deux on observe trois petits signes monétaires. Le bord est crénelé.

Berne, le 4 septembre 1878. [3].

Monnaie fédérale.

Mise au concours.

La place de *secrétaire* du chef d'arme de la cavalerie, devenue vacante, est mise au concours. Traitement annuel fr. 3200 au maximum.

Les postulants connaissant les langues allemande et française et possédant des connaissances militaires générales, qui seraient disposés à se présenter pour cet emploi, sont invités à transmettre leurs offres de service, par écrit, au Département soussigné, d'ici au 25 septembre courant au plus tard.

Berne, le 7 septembre 1878. [3].

Le Département militaire fédéral.

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Pendant la durée de l'*Exposition universelle de Paris*, nos gares de Romanshorn, Winterthour, Schaffhouse, Zurich, Glaris et Baden délivreront des *billets à prix réduit* pour le voyage à Paris et retour par Mulhouse, ainsi que par Delle. Ces billets sont valables pendant 20 jours, avec faculté de s'arrêter à Bâle, à Mulhouse, à Petit-Croix et à Troyes.

Zurich, le 15 mai 1878. [5]....

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Buraliste** postal et facteur à Oberhofen (Berne). S'adresser, d'ici au 27 septembre 1878, à la Direction des postes à Berne.

2) **Leveur** de boîtes au Locle (Neuchâtel).

3) **Facteur** et messenger aux Hauts-Geneveys (Neuchâtel).

} S'adresser, d'ici au
27 septembre 1878, à
la Direction des postes
à Neuchâtel.

4) **Buraliste** postal à Gelterkinden (Bâle-Campagne). S'adresser, d'ici au 27 septembre 1878, à la Direction des postes à Bâle.

5) **Facteur** de lettres à Erlikon (Zurich). S'adresser, d'ici au 27 septembre 1878, à la Direction des postes à Zurich.

6) **Commis** de poste à Einsiedeln. S'adresser, d'ici au 27 septembre 1878, à la Direction des postes à St-Gall.

1) **Chargeur** postal à Bienne. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1878, à la Direction des postes à Neuchâtel.

2) **Leveur** de boîtes à Bâle. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1878, à la Direction des postes à Bâle.

3) **Télégraphiste** à Marly-le-Grand (Fribourg). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1878, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1878
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.09.1878
Date	
Data	
Seite	670-672
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 121

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.